



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du Sous-groupe « Gestion et Supervision de la sécurité » (SMO/SG) de l'AASPG

Dakar, Sénégal, du 29 juin au 3 juillet 2026

Point 2 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et décisions des réunions précédentes du SMO/SG, ainsi que de celles de la réunion AASPG/1 applicables au Sous-groupe

(Présenté par le Secrétariat.)

RÉSUMÉ	
Le présent Document de travail fait le point sur la mise en œuvre des conclusions et décisions des réunions précédentes du SMO/SG, ainsi que de celles de la réunion AASPG/1 applicables au Sous-groupe.	
Les mesures à prendre par la réunion figurent au paragraphe 3 .	
Objectifs stratégiques	A. Chaque vol est sûr et sécurisé

1. INTRODUCTION

- 1.1 Le Sous-groupe Gestion et Surveillance de la sécurité (SMO/SG) de l'AASPG est chargé de soutenir la mise en œuvre des Normes et Pratiques Recommandées (SARP) de l'OACI, ainsi que de mener des activités permettant à l'AASPG de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités en matière de gestion et de supervision de la sécurité.
- 1.2 La première réunion du Groupe de planification et de mise en œuvre du Système d'aviation de la région Afrique-Océan Indien (AASPG/1), qui a remplacé l'APIRG et le RASG-AFI, s'est tenue à Libreville au Gabon, du 3 au 7 novembre 2025.
- 1.3 Le SMO/SG a été créé lors d'une réunion qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 24 au 25 avril 2025. Sa première réunion s'est tenue virtuellement du 2 au 5 septembre 2025.
- 1.4 La première réunion du SMO/SG a abouti à une (1) conclusion et à deux (2) décisions, tandis que la première réunion de l'AASPG a donné lieu à trois (3) conclusions et à six (6) décisions concernant le Sous-groupe.

2. DISCUSSION

2.1. La figure 1 présente un résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre.



Figure 1 : Résumé de l'état d'avancement de la mise en œuvre

2.2. L'état détaillé de la mise en œuvre des résultats des réunions SMOSG/1 et AASPG/1 figure à l'annexe A.

3. MESURES A PRENDRE PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions et conclusions, tel qu'indiqué dans les annexes A et B ; et
- b) Formuler des orientations sur les mesures ou initiatives visant à renforcer les activités de mise en œuvre.

– FIN –